

3 Les propriétaires de forêts

3.1 Nature juridique et activité principale

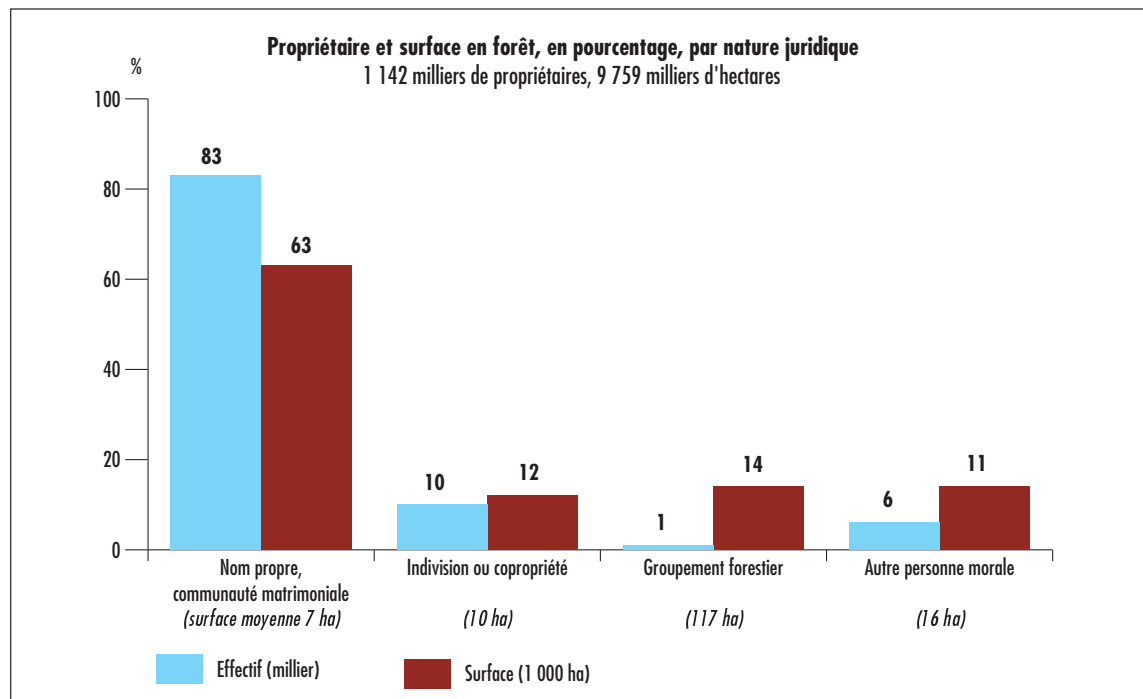
3.1.1 Personnes physiques ou morales

Les propriétaires se répartissent entre les personnes physiques, en nom propre, en communauté matrimoniale ou en indivision, et les personnes morales, groupements forestiers ou autres personnes morales.

Les personnes physiques représentent 93 % des effectifs ; 83 % en nom propre ou en communauté matrimoniale et 10 % en indivision. Occupant 75 % de la surface forestière en propriété, elles possèdent en moyenne 7 ha de forêt. 63 % des propriétaires en nom propre ou en communauté matrimoniale, et 56 % de ceux en indivision disposent de surfaces de moins de 4 ha.

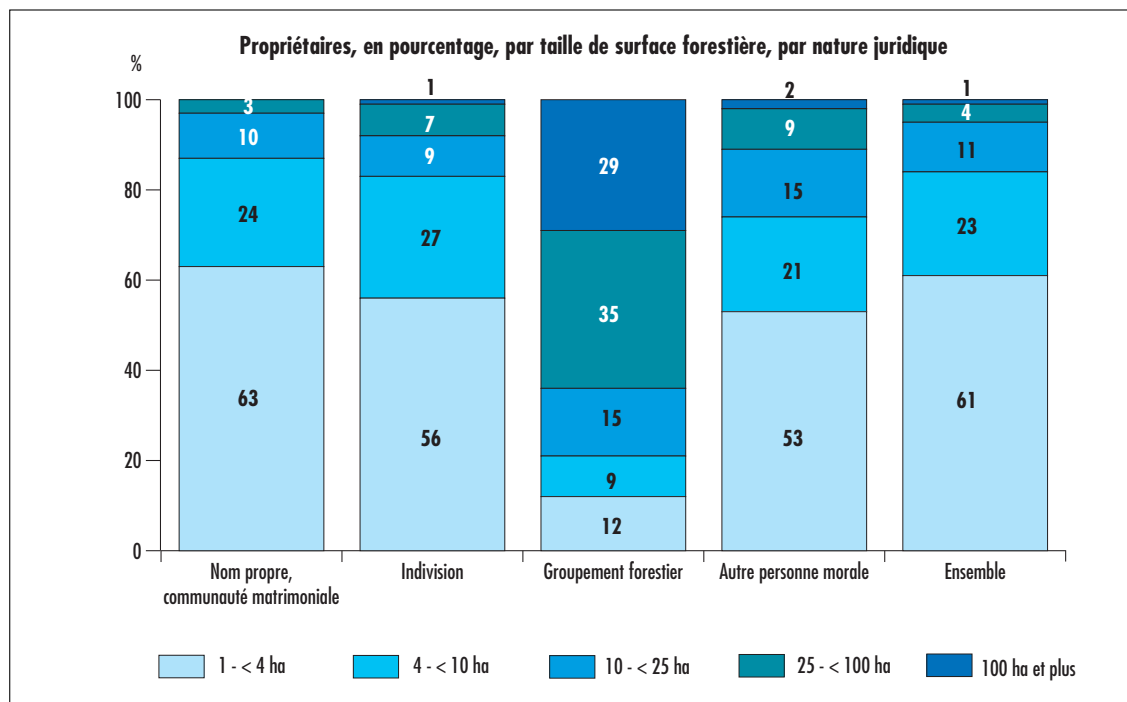
Graphique 5

Les personnes morales détiennent 25 % de la surface forestière



Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Graphique 6

Plus de la moitié des surfaces en groupement est supérieure à 25 hectares

Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Les personnes morales ne représentent que 7 % des effectifs, mais avec 31 ha de surface en moyenne, elles occupent 25 % de la surface forestière en propriété privée. Cette taille moyenne est cependant fortement tirée par celle des groupements forestiers, qui atteint 117 ha.

Les groupements forestiers apparaissent comme des structures bien spécifiques. Près des deux tiers d'entre eux détiennent des propriétés forestières de 25 ha et plus (contre 5 % seulement pour l'ensemble des propriétaires) et près de 30 % d'entre eux gèrent des propriétés de 100 ha et plus (contre moins de 2 % pour les autres catégories).

Les raisons de leur constitution sont multiples : elles sont principalement patrimoniales, pour éviter le démembrement (42 % d'entre eux) ou pour regrouper des propriétés (16 %). Les raisons d'ordre fiscal (9 %) ou financier (11 %) sont moins fréquentes.

Le groupement forestier est la forme de propriété privilégiée pour l'exploitation de la forêt par rapport à une SCI ou plus encore par rapport à une indivision.

3.1.2 Les catégories socioprofessionnelles des propriétaires en nom propre

Les origines sociales, les différences de revenus, les centres d'intérêt des propriétaires forestiers déterminent en partie leur culture forestière et leurs pratiques. Pour les propriétaires en nom propre, il est possible d'appréhender ces différences au travers de leur catégorie socio-professionnelle (CSP).

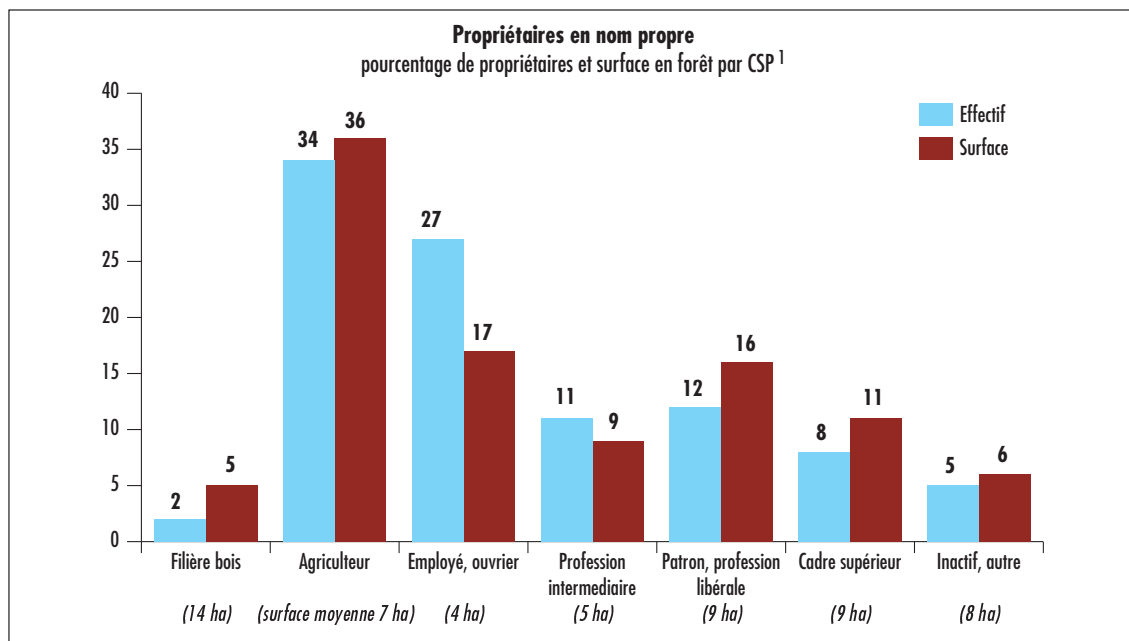
L'enquête distingue la CSP actuelle du propriétaire, lorsqu'il est encore en activité, et la CSP passée, lorsqu'il est retraité. Compte tenu du nombre important de retraités (plus de la moitié des propriétaires), et du fait que le statut de retraité semble peu corrélé avec la taille de la propriété, le niveau de récolte ou la gestion forestière, le choix a été fait de caractériser le propriétaire par sa CSP actuelle s'il est actif ou passée s'il est retraité.

La CSP dominante est celle des agriculteurs avec 34 % des propriétaires en nom propre et 36 % des surfaces détenues en nom propre¹.

1. 31 % des retraités sont issus de l'agriculture.

Graphique 7

Un tiers des propriétaires de forêt issus de l'agriculture



1. CSP : catégorie socioprofessionnelle actuelle, ou passée lorsque le propriétaire est retraité.

Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Les professions intermédiaires, employés ou ouvriers regroupent 38 % des propriétaires en nom propre. Ils ne détiennent toutefois que le quart de la surface forestière car leurs surfaces moyennes sont les plus faibles. Les professionnels de la filière bois, les chefs d'entreprises

ou professions libérales et les cadres supérieurs représentent 28 % des propriétaires en nom propre et détiennent 38 % de la surface forestière. Leurs surfaces sont en moyenne supérieures, en particulier celles détenues par les professionnels de la filière bois (14 ha).

Âge du propriétaire : peu d'influence sur la taille de la propriété et sur la récolte.

Près des deux tiers des propriétaires en nom propre ont 60 ans ou plus et détiennent les deux tiers des surfaces (65 %). La taille moyenne des propriétés n'augmente que très légèrement avec l'âge du propriétaire, passant d'environ 6 ha en moyenne avant 60 ans à 7 ha en moyenne après 60 ans.

Dans l'enquête SFP 2012, l'âge du propriétaire a peu d'influence sur la façon dont la forêt est gérée, et sur le niveau des récoltes vendues aux professionnels, le propriétaire pouvant déléguer la gestion à d'autres personnes, proches ou professionnels rémunérés. Seule la fréquence de l'autoconsommation déclarée diminue avec l'âge.

Proximité de la forêt : agriculteurs et opérateurs de la filière bois résident près de leur forêt, une partie des cadres supérieurs en région parisienne.

Parmi les propriétaires en nom propre, la quasi-totalité de ceux issus de l'agriculture ou de la filière bois ont une résidence située dans le même département que celui de leur forêt, ou pour quelques-uns dans la même région. Les cadres supérieurs se distinguent par le fait qu'un quart d'entre eux résident dans une autre région que celle où est située leur forêt, en particulier en région parisienne. Concernant les autres catégories (patrons, professions intermédiaires, employés, ouvriers), environ 10 % d'entre eux résident dans une autre région que celle de leur forêt, mais pour la plupart hors Île-de-France.

Mode d'acquisition de la forêt : héritage ou donation.

L'héritage ou la donation sont les modes d'acquisition principaux des forêts (64 % des propriétaires en nom propre). Mais les propriétaires achètent aussi leur propriété forestière (36 %), en particulier s'ils sont chefs d'entreprise ou d'une profession libérale (53 % d'entre eux) ou cadre supérieur (42 %).

La place des femmes dans les propriétés forestières :

les femmes représentent 30 % des propriétaires en nom propre et détiennent des surfaces légèrement inférieures (6 ha en moyenne) à celles des hommes (7 ha). La propriété forestière est plus souvent acquise par héritage ou donation (85 % des femmes, contre 54 % des hommes). Selon les CSP, c'est parmi les employés, ouvriers (42 % d'entre eux) ou parmi les inactifs (76 % d'entre eux) qu'elles sont les plus nombreuses. Elles ne représentent que 20 % environ des propriétaires pour les autres CSP.

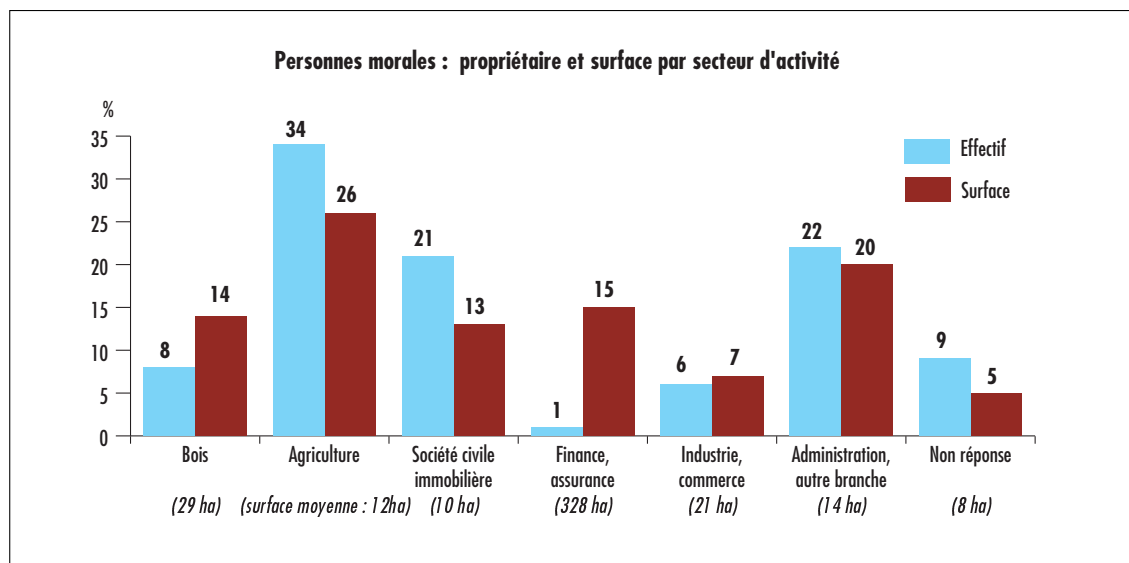
3.1.3 Le secteur d'activité des personnes morales

Avec 34 % des personnes morales et 26 % des superficies forestières, le secteur agricole est là encore dominant. Avec les sociétés civiles immobilières (21 % des personnes morales et

13 % des surfaces), ce secteur détient les surfaces moyennes les plus faibles. *A contrario*, les organismes financiers publics ou privés et les assurances (faibles en nombre) détiennent de très grandes propriétés.

Graphique 8

De très grandes propriétés forestières détenues par un petit nombre de personnes morales Répartition des personnes morales¹ et de leur surface en forêt, en pourcentage selon leur secteur d'activité



1. Personnes morales autres que les groupements forestiers.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

3.1.4 Classification selon nature juridique, activité principale, secteur d'activité

Afin d'illustrer de façon simple la diversité de situation des propriétaires, les natures juridiques, activités principales et secteurs d'activités ont été regroupés en sept grandes catégories (cf. détail en annexe) Elles ont été définies au regard de comportements susceptibles d'être plus homogènes quant à la gestion et à la récolte de bois.

Ainsi, la catégorie « agriculture » regroupe les propriétaires en nom propre de CSP agriculteur et les personnes morales du secteur agricole, et la catégorie « bois » les propriétaires en nom propre de CSP bois et les personnes morales du secteur bois. Les chefs d'entreprise ont été regroupés avec les cadres supérieurs et les professions libérales, les employés et ouvriers ont été regroupés avec les professions intermédiaires. Les groupements forestiers et les indivisions ont été maintenus dans leur spécificité.

Une dernière catégorie « autre personne morale » regroupe les personnes morales autres que les groupements forestiers et non déjà rattachées aux secteurs agriculture et bois. Cette catégorie, hétérogène, ne représente que 3 % des propriétaires.

Quelques CSP « mineures » ont été intégrées aux précédentes, après avoir pris soin de vérifier qu'elles ne perturbaient pas leur comportement (ex : CSP inactifs).

3.1.4.1 Effectif, surface, récolte par catégorie : 3 groupes de propriétaires

Les propriétaires issus de l'agriculture et ceux issus des CSP employé, ouvrier ou profession intermédiaire représentent 62 % des propriétaires en nom propre ou personnes morales. Ils se distinguent par leurs petites surfaces, les très faibles quantités de bois vendues aux professionnels et, à l'inverse, par le niveau plus important de leur autoconsommation. De ce

fait, ils ne détiennent que 42 % des surfaces, réalisent le tiers de la récolte de bois mais les deux tiers de l'autoconsommation.

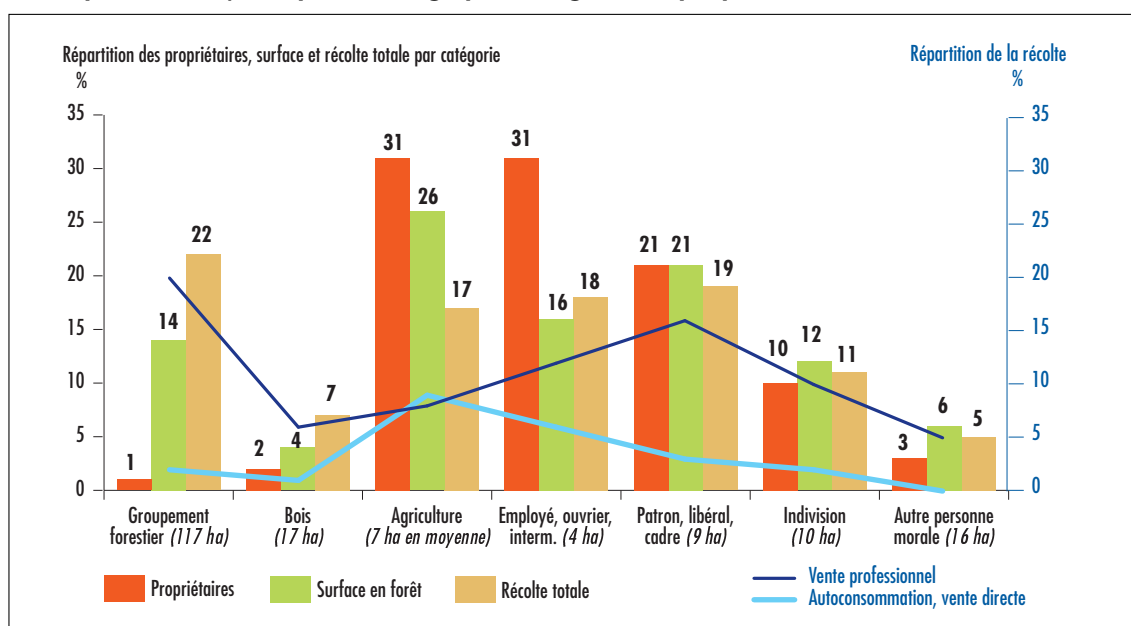
Les chefs d'entreprise, professions libérales ou cadres supérieurs, et les indivisions détiennent des surfaces moyennes un peu plus importantes, respectivement 9 et 10 ha en moyenne,

et représentent environ le tiers des surfaces et de la récolte.

Enfin, les groupements forestiers et le secteur bois ne représentent que 3 % des propriétaires, mais pèsent relativement lourd en termes de surface (18 %) et de récolte de bois (30 %).

Graphique 9

Répartition des propriétaires, de la surface en forêt, des volumes de bois récoltés (vendus à des professionnels, autoconsommés ou vendus directement à des particuliers), en pourcentage par catégorie de propriétaires



Note de lecture : les groupements forestiers représentent 1 % des propriétaires, 14 % des surfaces forestières, 22 % des volumes récoltés. 92 % de leur récolte est vendue à des professionnels de la filière.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

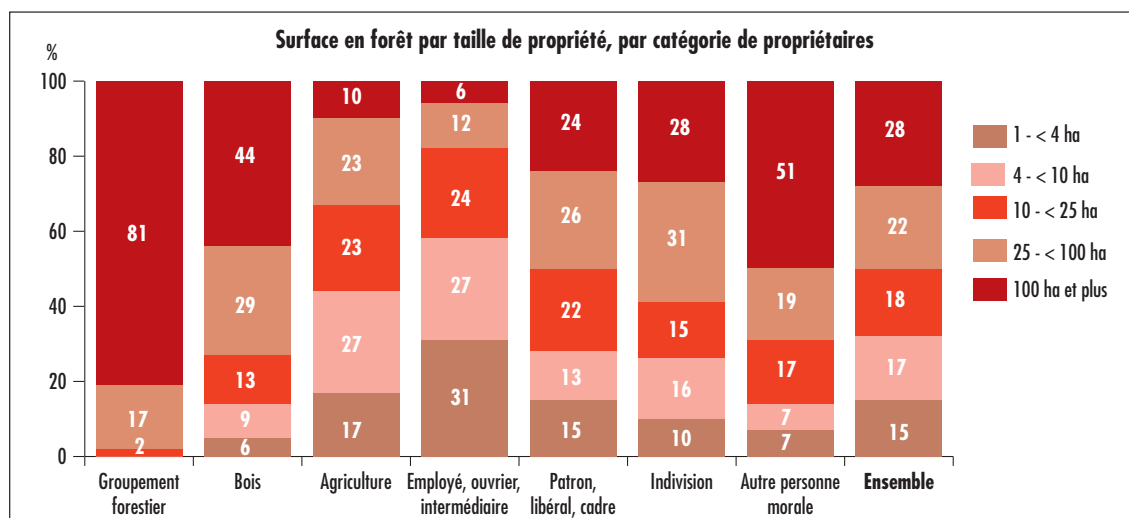
Les agriculteurs autoconsomment la moitié de leur récolte

Toutes catégories confondues, la récolte de bois est vendue pour plus des trois quarts (77 % du volume) à des professionnels de la filière. Cette proportion atteint plus de 90 % pour les groupements forestiers et les autres personnes morales qui détiennent de grandes surfaces. Elle est d'environ 85 % pour le secteur bois, les chefs d'entreprises, professions libérales ou cadres supérieurs et pour les indivisions. Enfin, si les ventes aux professionnels représentent les deux tiers de la récolte des employés, ouvriers ou professions intermédiaires, elles n'en représentent plus que la moitié pour les propriétaires issus de l'agriculture.

Les groupements forestiers détiennent de très grandes propriétés

Toutes catégories de propriétaires confondues, la surface forestière se répartit de façon relativement homogène selon les classes de taille de propriété. Mais ce n'est pas le cas des groupements forestiers, du secteur bois et d'un petit nombre d'autres personnes morales, pour lesquels la surface est extrêmement concentrée dans les grandes propriétés de 100 ha et plus : elle y représente respectivement 81 %, 44 % et 51 % de la surface.

Graphique 10
Répartition de la surface en forêt par taille de propriété forestière, par catégorie de propriétaires



Note de lecture : 81 % de la surface forestière des groupements détenue par ceux ayant 100 ha et plus de forêt.
Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

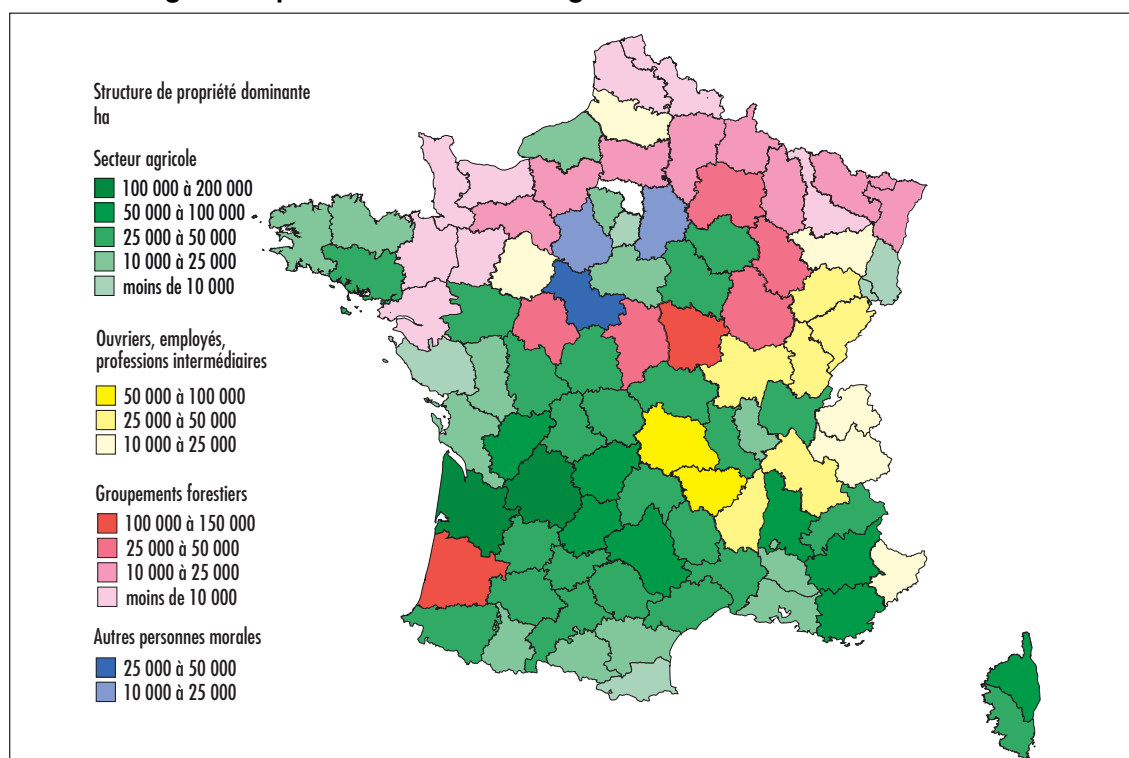
3.1.4.2 Variation géographique des catégories

Si les propriétaires issus de l'agriculture (personnes physique et morale) détiennent la plus forte part des superficies forestières à l'échelle

de la France (35 %), ce n'est pas toujours le cas à l'échelle des départements. Les départements dans lesquels ils sont les plus représentés se situent pour l'essentiel dans la partie Ouest et Sud de la France.

Carte 6

Catégorie de propriétaires dominante selon la part de sa surface en forêt privée dans celle du département et surface occupée par cette catégorie dans le département
Le secteur agricole : plutôt au sud d'une diagonale Nord-Ouest/Sud-Est



Source Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Les ouvriers employés et professions intermédiaires possèdent en revanche les surfaces les plus importantes dans plusieurs départements du Centre et de l'Est (Franche comté, Rhône-Alpes, Auvergne).

Les groupements forestiers constituent la forme de propriété dominante dans le Nord de la France, là où les grandes propriétés sont nombreuses et dans le département des Landes, qui fait nature d'exception dans le Sud.

Les autres personnes morales (entités financières et commerciales) dominent les autres catégories de propriétaires en Île-de-France, à proximité de Paris et dans les Bouches du Rhône et les Pyrénées orientales.

3.2 Les comportements des propriétaires vis-à-vis de la récolte

3.2.1 Classement des propriétaires selon la gestion forestière et la destination de la récolte

Dans un contexte d'augmentation de la demande en biomasse et particulièrement en bois pour les usages matériaux ou énergie, l'augmentation du volume de bois récolté est nécessaire, et principalement le bois commercialisé pour les industries de transformation du bois ou de l'énergie « industrielle » (chauffage collectif, industrie, cogénération). L'analyse des pratiques des propriétaires en matière de récolte peut contribuer à mieux orienter les moyens à mettre en œuvre pour faire évoluer les habitudes de gestion forestière et augmenter la récolte.

Sur le plan des pratiques de récoltes, il convient de distinguer :

- ceux qui destinent leur récolte au moins en partie à des professionnels : c'est en effet le mode à privilégier pour une augmentation de l'utilisation industrielle ;
- ceux qui ne récoltent que pour leur propre consommation ou pour la vente directe : cette récolte peut être utile pour l'économie locale mais son développement ne peut être que limité ;
- ceux qui ne récoltent pas : cela peut être dû à l'absence de bois à récolter au cours des cinq dernières années sur la propriété, mais aussi à la volonté de ne pas récolter ou encore à l'indifférence du propriétaire vis-à-vis de sa forêt.

Par ailleurs, pour affiner la connaissance des pratiques susceptibles de jouer un rôle sur les

récoltes potentielles, il est nécessaire de caractériser la gestion forestière et les travaux sylvicoles réalisés, qui marquent l'intérêt du propriétaire pour sa forêt.

Ainsi, la quasi-totalité des propriétaires qui vendent du bois à des professionnels déclarent s'occuper eux-mêmes de la gestion forestière de leur propriété, avec l'aide d'un proche ou en faisant appel à un expert forestier rémunéré. Pour les autres, qui n'ont récolté que pour eux-mêmes ou qui n'ont pas récolté, la proportion des propriétaires qui déclarent gérer ou faire gérer sa forêt est nettement plus faible (56 % d'entre eux).

De même, si la récolte de bois s'accompagne nécessairement de coupes ou de travaux sylvicoles, seuls 15 % de ceux qui n'ont pas récolté déclarent effectuer des travaux sylvicoles dans leur propriété.

À partir de ces deux critères supplémentaires, il est donc possible de définir 5 types de récoltants (cf. détail en annexe 2) :

- les **vendeurs à des professionnels**
- les **autoconsommateurs impliqués** : avec autoconsommation exclusive mais gestion de la forêt
- les **autoconsommateurs non impliqués** : avec autoconsommation exclusive, et sans gestion de la forêt
- les **récoltants potentiels** : pas de récolte, mais gestion de la forêt ou coupes ou travaux sylvicoles
- les **non récoltants** : pas de récolte, pas de gestion de la forêt, pas de coupes ni de travaux sylvicoles

3.2.2 Effectif et surface par type de récoltant

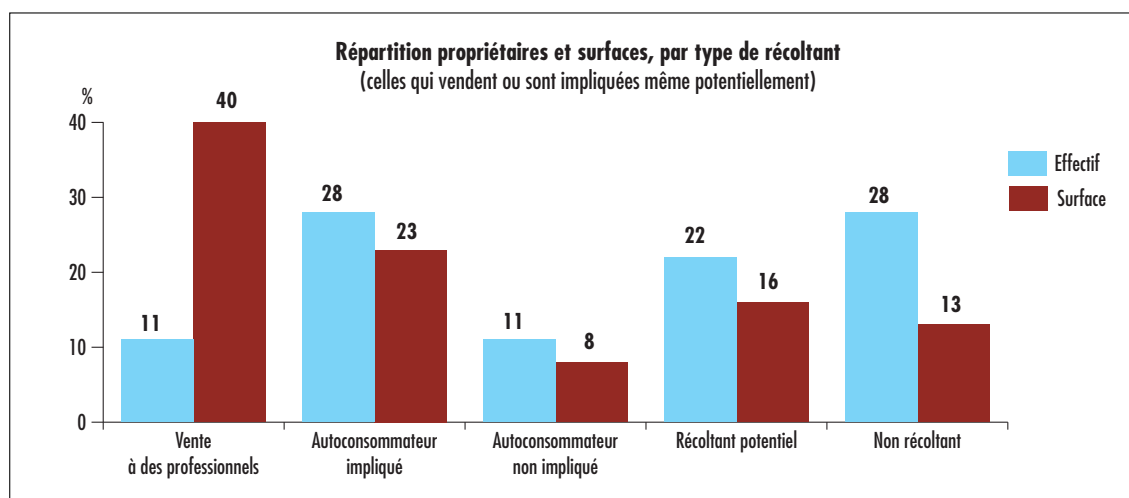
Seulement la moitié des propriétaires ont réalisé une récolte de bois dans les 5 années précédant l'enquête.

Plus des trois quarts d'entre eux (78 %) destinent leur récolte à leur propre consommation ou à la vente directe. Dans 7 cas sur 10, ces propriétaires déclarent s'impliquer dans la gestion de leur propriété.

Seuls 11 % des propriétaires ont vendu du bois à des professionnels dans les 5 années précédant l'enquête, ils possèdent une forte proportion des forêts (40 %), et leur récolte constitue 84 % de la récolte totale. Parmi eux, seul un tiers ne vend son bois qu'à des

Graphique 11

Gestion forestière assurée dans 61 % des propriétés, 79 % de la surface en forêt
Répartition des propriétaires et de la surface en forêt, en pourcentage par type de récoltant



Note de lecture : 11 % des propriétaires vendent à des professionnels et détiennent 40 % des surfaces.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

professionnels. Les autres en autoconsomment ou en vendent directement une partie.

Parmi les propriétaires qui n’ont pas récolté de bois dans les 5 années précédant l’enquête, une petite moitié d’entre eux (44 %) gère leur forêt, y font des travaux ou envisage d’y réaliser des coupes ou travaux dans les 5 ans à venir. On peut donc les considérer comme des récoltants potentiels.

Au total, 87 % de la surface forestière est détenue par des propriétaires qui sont des récoltants actuels ou potentiels. Seulement 13 %

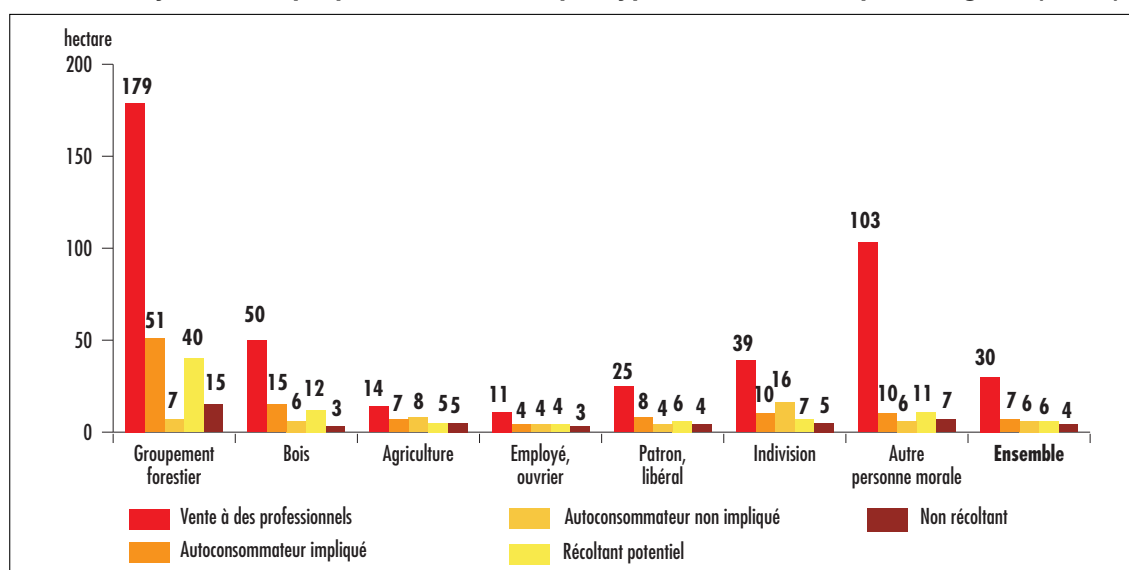
de la surface forestière semble se trouver à l’écart de toute gestion et de toute récolte.

3.2.3 Destination de la récolte et taille de la propriété

La proportion des propriétaires qui récoltent sur une période de 5 ans augmente quand la surface des propriétés augmente : 41 % pour les propriétés de moins de 4 ha et jusqu’à 90 % pour celles de 100 ha et plus. Dans les grandes propriétés, des récoltes peuvent souvent être réalisées tous les ans sur des parcelles différentes. La probabilité de récolter sur une période de 5 ans est par conséquent plus élevée.

Graphique 12

Surface moyenne des propriétés forestières par type de récoltant et par catégorie (en ha)

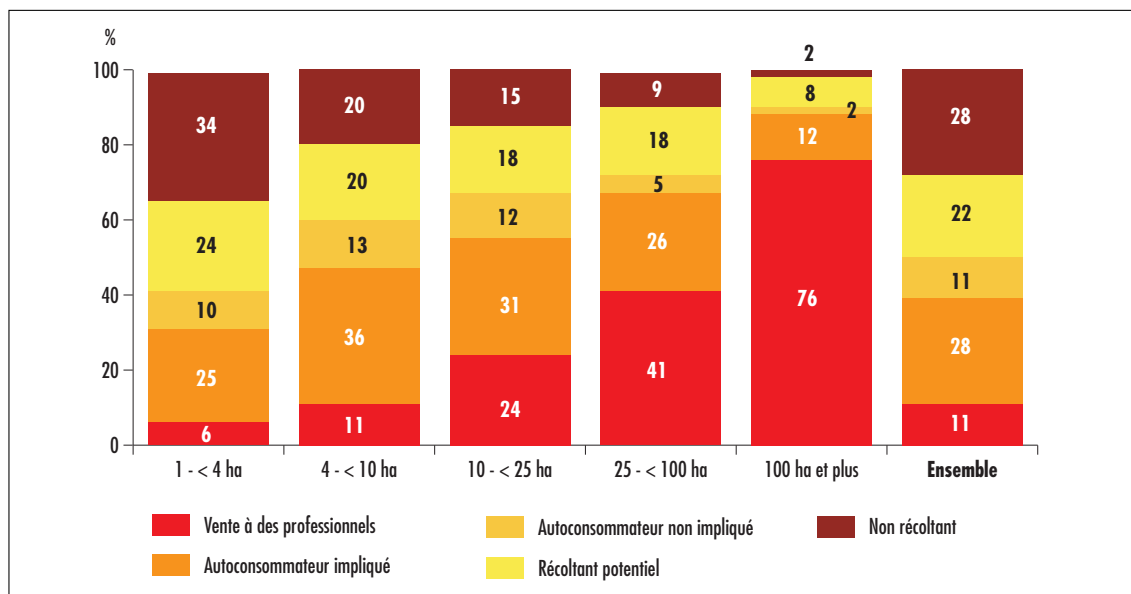


Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Graphique 13

Plus de propriétaires récoltant quand la taille de la propriété augmente

Répartition des propriétaires par type de récoltants, selon la taille de propriété forestière (en %)



Note de lecture : dans les propriétés de 100 ha et plus, 76 % des propriétaires vendent à des professionnels.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Alors que plus de 30 % des propriétaires de moins de 100 ha ne récoltent que pour eux-mêmes ou la vente directe, cette proportion est beaucoup plus faible (14 %) dans les propriétés de 100 ha et plus. Dans ces propriétés, 76 % des propriétaires vendent à des professionnels (contre 6 % dans les propriétés de 1 à 4 ha).

Les propriétaires qui destinent leur récolte à des professionnels ont en effet des surfaces nettement plus grandes que celles des autres

types de récoltants : 30 ha en moyenne, contre 6 ha. C'est le cas au sein de toutes les catégories de propriétaires, mais plus encore au sein des groupements forestiers.

3.2.4 Les moyens d'information forestière

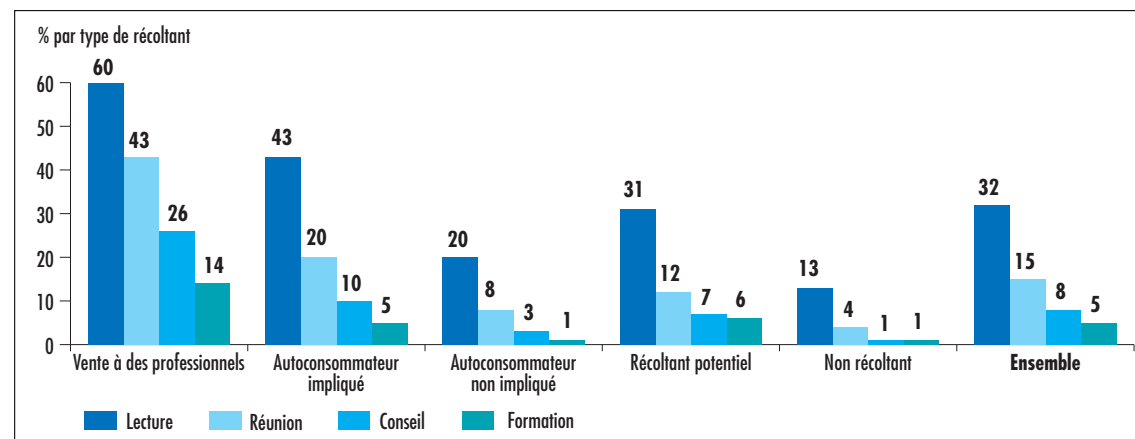
L'utilisation des moyens d'information forestière est un indicateur de l'intérêt que les propriétaires portent à leur forêt.

Quel que soit le type de récoltant, la lecture de revues forestières est le moyen d'information

Graphique 14

L'utilisation des moyens d'information forestière décroît avec l'intensité de la production

Utilisation des moyens d'information forestière, selon le type de récoltant (en %)



Note de lecture : 60 % des propriétaires ayant vendu du bois à des professionnels lisent des revues forestières.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

le plus facilement accessible et le plus utilisé (32 % des propriétaires), avant la participation à des réunions d'information (15 % des propriétaires), les conseils de techniciens forestiers (8 %) ou la formation à la gestion forestière (5 %).

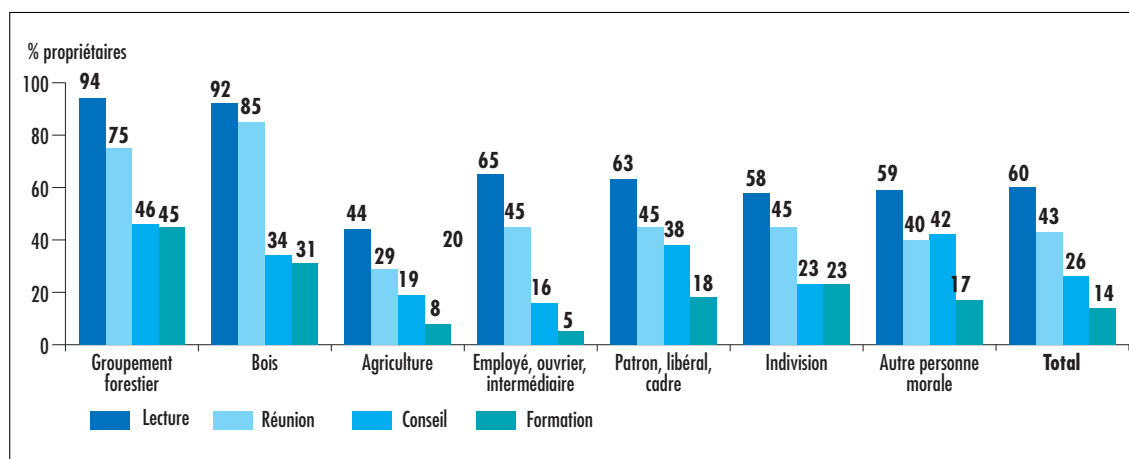
La mobilisation de moyens d'information est particulièrement fréquente chez ceux qui vendent à des professionnels, et notamment parmi les groupements forestiers et les opérateurs du

secteur bois : plus de 90 % d'entre eux lisent des revues forestières et plus des trois quarts participent à des réunions. La mobilisation est toutefois moins forte lorsque les propriétaires qui vendent aux professionnels sont issus de l'agriculture : seuls 44 % lisent des revues forestières et 29 % participent à des réunions. Il est vraisemblable qu'une partie d'entre eux pratique une sylviculture traditionnelle acquise sur le terrain et davantage tournée vers la récolte de bois de feu.

Graphique 15

Groupements forestiers et professionnels du bois : les plus informés parmi les propriétaires vendant à des professionnels

Utilisation des moyens d'information forestière des propriétaires vendant à des professionnels, selon la catégorie (en %)



Champ : propriétaires vendant à des professionnels

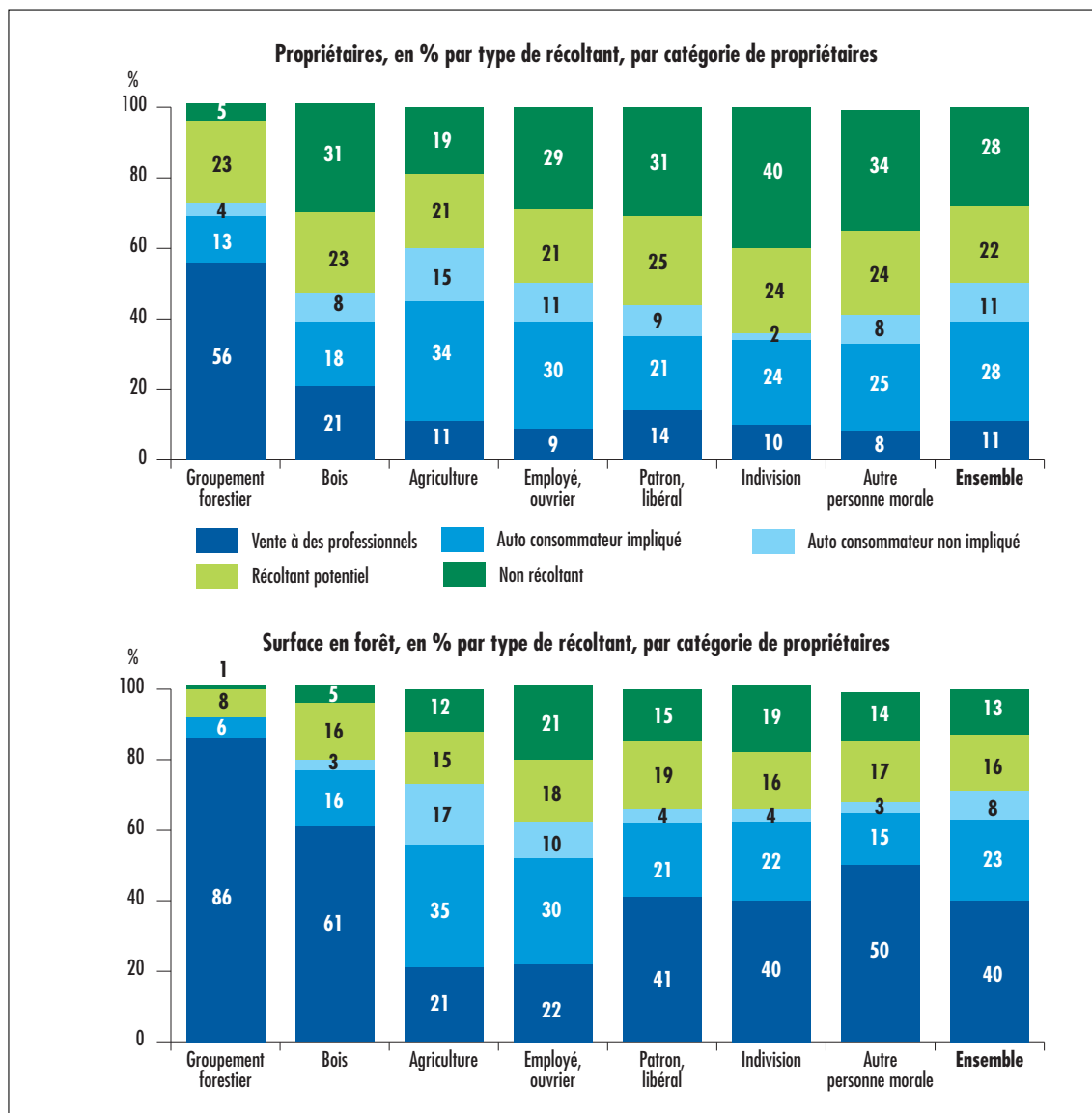
Note de lecture : 94 % des groupements forestiers ayant vendus du bois à des professionnels lisent des revues forestières.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

3.3 Les principales catégories de propriétaires selon les types de récoltant

Graphique 16

Répartition des types de récoltants (en nombre et en surface), selon la catégorie de propriétaires (en %)



Note de lecture : 56 % des groupements forestiers vendent à des professionnels, représentant 86 % de leur surface en forêt.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

3.3.1 Les groupements forestiers (GF) : une catégorie de propriétaires spécifique

Les groupements forestiers ont des pratiques qui les distinguent assez nettement des autres propriétaires. Plus de la moitié (56 %) vendent à des professionnels et 17 % seulement ne pratiquent que l'autoconsommation ou la vente directe. Seuls 5 % ne récoltent pas et n'effectuent pas de travaux sylvicoles.

Les groupements forestiers gèrent plus systématiquement leur forêt (au-delà de 25 ha, un plan simple de gestion (PSG) est obligatoire), se documentent à travers des publications (90 % de ceux qui vendent à des professionnels), des réunions (75 %), reçoivent des conseils ou des formations (46 %).

Les opérateurs de la filière bois et les autres personnes morales ont des pratiques plus proches de celles des groupements que des autres catégories.

3.3.2 Les propriétaires issus de l'agriculture : autoconsommation et vente directe

Pour les propriétaires issus de l'agriculture, la forêt ne représente souvent qu'une petite part de leur patrimoine foncier : 15 % en moyenne de l'ensemble du patrimoine foncier, composé essentiellement de surface agricole utile mais aussi de landes, contre 60 % en moyenne pour les autres catégories de propriétaires.

La proximité géographique de leur forêt, leur disponibilité pendant certaines périodes de l'année et la possession de matériel pouvant être utilisé en forêt leur permettent souvent d'exploiter eux-mêmes leur bois, en particulier pour le chauffage.

Ainsi, pour près de la moitié d'entre eux, la récolte est uniquement destinée à l'autoconsommation et/ou à la vente directe.

Seuls 11 % vendent à des professionnels. 40 % ne récoltent pas, et dans près d'un cas sur deux ils ne s'occupent pas de la gestion de leur forêt ni n'effectuent de travaux sylvicoles.

Ces propriétaires se documentent plutôt moins que les autres, à l'exception de ceux qui vendent à des professionnels ou qui possèdent des surfaces relativement importantes.

Les employés, ouvriers ou professions intermédiaires ont des pratiques qui se rapprochent

de celles des agriculteurs par le fait qu'ils pratiquent souvent l'autoconsommation ou la vente directe (41 % des effectifs).

Ils sont cependant plus nombreux à ne pas récolter ni gérer leur forêt (29 % contre 19 %), même s'ils s'informent plus que les propriétaires issus de la filière agricole.

3.3.3 Les chefs d'entreprises, professions libérales, cadres supérieurs et individus : des profils divers mais des pratiques proches

Ces propriétaires se caractérisent par le faible dynamisme de leur récolte de bois : 31 % des patrons ou professions libérales et 40 % des indivisions ne récoltent pas et n'effectuent pas de travaux sylvicoles ; 25 % et 24 % ne récoltent pas mais déclarent gérer leur forêt ou entreprendre des travaux (récoltants potentiels).

Quand la surface de leur propriété est plus grande, ces propriétaires sont plus portés à vendre à des professionnels qu'à pratiquer l'autoconsommation ou la vente directe exclusive. Leur mobilisation des sources d'information (lectures, réunions, etc.) est proche de la moyenne des propriétaires.

Les autres personnes morales, quoique très hétérogènes dans leur composition, ont un comportement moyen assez semblable à cette catégorie, avec toutefois des écarts importants entre les grandes propriétés, gérées comme des grands groupements forestiers et celles, beaucoup plus petites, gérées de façon beaucoup plus extensive.

Gestion forestière des femmes propriétaires de forêt

Les femmes, qui représentent 30 % des propriétaires en nom propre, sont relativement nombreuses parmi les « non récoltants » (46 % d'entre elles).

Parmi les propriétaires en nom propre qui vendent à des professionnels (elles en représentent le quart), seulement la moitié d'entre elles (contre 82 % des hommes) déclarent participer directement à la gestion forestière de la propriété. Mais pour ce qui concerne la gestion faisant appel à un proche ou un expert forestier rémunéré, les différences s'estompent. Il n'y a pas de différence significative femme/homme sur le volume de la récolte par propriétaire.

Comme les hommes, un tiers des femmes considèrent leur potentiel de production insuffisamment exploité, mais elles invoquent plus souvent le manque de temps ou de connaissance du marché (71 % des femmes, contre 36 % des hommes).